

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 82 (2020)
Heft: 4

Rubrik: Sécurité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les bâtiments agricoles sont particulièrement vulnérables aux incendies dévastateurs. Photo: Police cantonale de Saint-Gall

Ne pas laisser la moindre chance au feu

En cas d'incendie, le bon comportement et les informations spécifiques données aux pompiers peuvent aider à prévenir le pire.

Heinz Röthlisberger

Des fermes, des granges et des étables sont régulièrement détruites par des incendies. Selon les statistiques, la plupart de ces sinistres sont causés par la foudre et l'électricité. Les chargeurs de batterie, les câbles et batteries défectueux sont particulièrement dévastateurs. Dans une ferme, le feu peut aussi se propager très rapidement avec le foin et la poussière.

Remplacer les câbles défectueux

Les experts en protection contre l'incendie recommandent de contrôler l'ensemble de l'exploitation une fois par mois pour repérer les câbles défectueux et les autres sources de danger. De plus, tous les appareils électriques doivent être connectés à un disjoncteur à courant de défaut FI et les installations de protection contre la foudre doivent être vérifiées périodiquement. Les machines équipées de moteurs thermique, comme les tracteurs et les chargeurs agricoles, ne doivent pas être stationnées dans la grange, mais dans un hangar doté d'une paroi ou d'un mur coupe-feu.

Que faire lorsque ça brûle ?

Quelles sont les mesures à prendre lorsque l'incendie est déclaré ? Les animaux en particulier posent un défi aux pompiers, car ils réagissent généralement de manière irrationnelle. Les voisins agriculteurs peuvent apporter un soutien. Le chef d'exploitation peut en outre aider les pompiers en leur indiquant les conditions particulières de l'exploitation. Cela facilite le choix de la stratégie à adopter.

Laisser les issues de secours libres

Les propriétaires et les exploitants des bâtiments et des autres ouvrages doivent entretenir les équipements de protection et de défense incendie ainsi que les installations techniques et garantir leur fonctionnement en tout temps (voir aussi l'interview de la page suivante). Les voies d'évacuation et de sauvetage doivent toujours rester dégagées. Elles sont « l'assurance vie » des habitants et des animaux et servent d'accès aux forces d'intervention.

Danger d'incendie des véhicules électriques

Les véhicules électriques ne brûlent pas plus fréquemment que ceux à moteurs thermiques. Cependant, un incendie peut être bien plus dangereux dans leur cas à cause de la réaction au feu des batteries lithium-ion. La haute tension des batteries favorise une importante libération d'énergie et des gaz très toxiques tels que l'acide fluorhydrique peuvent se former. Ces incendies durent aussi souvent beaucoup plus longtemps que ceux de véhicules à moteur thermique.

Attention aux chargeurs

Il y a aussi lieu d'être attentif aux stations de recharge des batteries de véhicules électriques et l'installation doit être effectuée par un professionnel. Les spécialistes effectuent le montage conformément aux prescriptions et prévoient aussi une alimentation électrique en conséquence pour faire face à cette demande accrue d'énergie. Une ventilation doit être assurée lors de la recharge de véhicules dans un local

DéTECTEURS D'INCENDIE : trop de fausses alertes

Est-il pertinent d'installer des détecteurs d'incendie dans les fermes ? *Technique Agricole* s'est renseigné auprès de Thomas Fluri, responsable de la prévention à l'Assurance immobilière soleuroise.

Technique Agricole : Comment utiliser des détecteurs d'incendie dans les fermes ?

Thomas Fluri : D'après les prescriptions de protection incendie actuelles, les détecteurs ne sont pas obligatoires dans les exploitations et les bâtiments agricoles, et ce pour des raisons pratiques. Les conditions ambiantes, comme la formation de poussière, les fluctuations de température, l'humidité de l'air, la corrosion ainsi que la présence de rongeurs et d'insectes, représentent de nombreux facteurs à prendre en compte. Cela déclencherait de trop fréquentes fausses alertes, ou bien il faudrait trop brider les fonctions de ces dispositifs de détection. Ces réserves ne concernent pas les détecteurs de fumée domestiques des maisons d'habitation ainsi que des locaux de séjour et des bureaux des exploitations agricoles, que nous recommandons vivement.

Y a-t-il d'autres solutions que d'installer un détecteur d'incendie ?

Il existe d'autres systèmes sur le marché comme les détecteurs de chaleur, de flammes, et de fumée par aspiration ainsi que les câbles chauffants... Mais ces dispositifs ne sont pas non plus adaptés aux bâtiments agricoles.

Que conseillez-vous ?

Dans l'agriculture, l'organisation de la protection contre les incendies revêt une importance d'autant plus grande que les systèmes précédemment évoqués y sont inappropriés :

- Garder de l'ordre, débarrasser les bâtiments des objets inutiles et enlever les toiles d'araignées et la poussière.
- Utiliser les équipements électriques conformément aux normes, les câbles, prises et appareils défectueux sont à confier à un professionnel, faire réparer les paratonnerres présentant des défauts.
- Remiser les véhicules exclusivement dans des locaux séparés et conçus à cet effet (bétonnés ou murés); l'aire de déchargement ne doit pas servir de garage.
- N'utiliser les meuleuses d'angle, les affûteuses et les postes à souder que dans des lieux adéquats, éloigner tout matériel inflammable du poste de travail, disposer des extincteurs à proximité immédiate.
- N'entreposer des liquides inflammables que dans des locaux appropriés et incombustibles.

Les assurances immobilières accordent-elles des réductions de primes aux paysans qui investissent dans des installations anti-incendie ?

L'assurance immobilière soleuroise contribue à hauteur de 20 % au coût d'installation de protections contre la foudre, de murs coupe-feu et de parois ignifugées pour les greniers. Ces prestations varient d'un canton à l'autre. On peut obtenir des renseignements à ce sujet auprès des assurances immobilières cantonales.



Thomas Fluri de l'Assurance immobilière soleuroise

fermé et les matériaux facilement inflammables ne doivent pas être stockés dans ce même lieu. Placez toujours les chargeurs de batterie, par exemple ceux des smartphones et des ordinateurs portables, sur une surface incombustible.

Nous travaillons quotidiennement pour l'agriculture.

Et nous proposons une offre spéciale par mois aux membres de l'ASETA.

HIT DU MOIS :

Ceinture ventrale à enrouleur ALR Longueur boucle 165 mm



CHF 45.00

au lieu de CHF 56.00 (Prix incl. 7,7 % TVA)

Offre valable jusqu'au 13.05.2020

Livraison fin mai

n° article 02.0932

Le système ALR bloque la ceinture déroulée automatiquement à la longueur nécessaire.

Profitez maintenant et commandez :
par téléphone, e-mail ou sur le **shop online** de notre site Internet ! Veuillez indiquer votre numéro de membre ASETA.

Directement vers l'offre :



Nous sommes le centre de compétence pour la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'agriculture et les domaines apparentés.

Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA)
Grange-Verney 2 | 1510 Moudon
+41 21 557 99 18 | spaa@bul.ch | www.spaa.ch